

CHEMIN DE FER.



ARRÊTÉS DU ROI ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Du 1^{er} septembre 1838.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Arrêté Royal du 1 ^{er} septembre 1838, instituant une Direction unique pour les Chemins de Fer en exploitation	1
Arrêté Royal du 1 ^{er} septembre 1838, déterminant la tenue de service des membres du corps des Ponts et Chaussées, ainsi que des fonctionnaires et employés du Chemin de Fer.	3
Arrêté Royal du 1 ^{er} septembre 1838, instituant une Caisse de Pensions pour les veuves et orphelins des fonctionnaires et employés, et une Caisse de Secours pour les ouvriers du Chemin de Fer et leurs familles.	7
CHAPITRE I ^{er} . — Caisse de Pensions.	8
§ I ^{er} . Formation et Revenus de cette caisse.	<i>ib.</i>
§ II. Des Pensions à charge de la caisse.	10
§ III. Perte de la Pension.	12
§ IV. Frais d'Inhumation.	<i>ib.</i>
§ V. Direction et Administration de la caisse.	<i>ib.</i>
§ VI. Formalités exigées pour obtenir la Pension.	15
§ VII. Formalités exigées pour le paiement de la Pension.	16
§ VIII. Du domicile exigé des Pensionnés.	17
Disposition générale.	18
CHAPITRE II. — Caisse de Secours.	<i>ib.</i>
Disposition commune.	20
<i>Règlement général sur l'exploitation du Chemin de Fer.</i>	21
TITRE PRÉLIMINAIRE. — <i>Services principaux.</i>	22
TITRE PREMIER. — <i>Service de l'Entretien et de la Police de la Route.</i>	23

CHAPITRE I ^{er} .	— Dispositions générales . . .	23
CHAPITRE II.	— Service de l'Ingénieur. . .	26
CHAPITRE III.	— Service du Conducteur de section.	28
CHAPITRE IV.	— Devoirs des Surveillants. .	29
CHAPITRE V.	— Ateliers ambulants; devoirs des Cantonniers. . . .	31
CHAPITRE VI.	— Devoirs des Gardes-barrières	36
CHAPITRE VII.	— Devoirs des Gardes-excentriques.	40
CHAPITRE VIII.	— Devoirs des Gardes-tunnels.	41
CHAPITRE IX.	— Devoirs des Gardes-ponts.	42
CHAPITRE X.	— Comptabilité.	44

TITRE DEUXIÈME. — *Service des moyens d'exploitation.* 45

CHAPITRE I ^{er} .	— Dispositions générales . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE II.	— Attributions et devoirs principaux des Agents chargés des moyens d'exploitation.	47
CHAPITRE III.	— Devoirs des Chefs de station.	52
CHAPITRE IV.	— Devoirs des Chefs d'atelier.	61
CHAPITRE V.	— Devoirs des Machinistes et Chauffeurs.	62
CHAPITRE VI.	— Ouvriers des ateliers, tant de la station centrale que des autres stations.	69
CHAPITRE VII.	— Comptabilité et Matériel. .	72

TITRE TROISIÈME. — *Service des Recettes et Convois.* 76

CHAPITRE I ^{er} .	— Dispositions générales . . .	<i>ib.</i>
----------------------------	--------------------------------	------------

CHAPITRE II. — Service des Contrôleurs. . . .	80
Du Contrôleur en chef. . . .	<i>ib.</i>
Des Contrôleurs et Contrôleurs-adjoints	82
CHAPITRE III. — Service des Recettes. . . .	85
CHAPITRE IV. — Service des Convois. . . .	
Droits et Obligations des Voyageurs	102
Transport des Personnes. . . .	<i>ib.</i>
Transport des Bagages. . . .	104
CHAPITRE V. — Comptabilité du Matériel et des Traitements.	106
TITRE QUATRIÈME. — <i>Service de la Poste aux Lettres.</i>	107
Transport des Dépêches.	<i>ib.</i>
Bureaux mixtes	110
TITRE CINQUIÈME. — <i>Du Régisseur comptable.</i>	111
TITRE SIXIÈME. — <i>Comité.</i>	114
TITRE SEPTIÈME. — <i>Dispositions communes.</i>	<i>ib.</i>
Subordination, uniforme et signes distinctifs.	
— Punitons.	<i>ib.</i>
<i>Disposition finale</i>	118
ANNEXES. —	
ANNEXE A. Extraits du Code Pénal et du Code Civil.	119
ANNEXE B. Extrait de la loi du 2 floréal an xi et texte de l'arrêté du 9 frimaire an xii sur les livrets.	120
APPENDICE.	
Relations entre les messageries et le Chemin de Fer. — Arrêté royal du 31 janvier 1838.	123